



## pension alimentaire reournée il y a 2 ans 1/2

Par **lou62190**, le **26/05/2013** à **09:27**

Bonjour à tous

il y a 2 ans et 4 mois (février 2011)l'ex épouse de mon maris nous a renvoyer les chèques de pension de décembre et janvier car ma belle fille travaillé et avait quitté ses études, hier nous recevons un courrier de huissier stipulant que la somme de la pension alimentaire et les 6 mois d'arriérages serait directement prélevé sur la pension de mon mari.Nous n'avons jamais reçu en 2 ans le moindre courrier , ni recommandé ni appelle téléphonique.Au mois de d'avril 2011 mon maris est passé devant le juge pour faire arrêter la pension mais comme son ex ne s'est pas présenté et au vu du retour des chèque, le juge n'a pas statué et à dit oralement que mon mari n'était plus obligé de payer. L'ex femme de mon maris a t'elle le droit de saisir un huissier 2 ans après? quelles sont nos droit vis à vis de cela?l'huissier a t il le droit de saisir sur la pension sans nous avertir avant?aidez nous s'il vous plait